

### PERMIS DE VÉGÉTALISER – Embellissez votre quartier

Vous avez envie de jardiner sur un espace public de la ville, vous pouvez présenter un projet au service environnement de la commune ?

Pour cela, la démarche est simple :

- Rendez-vous sur le site de la ville : <https://www.thorigny.fr/mes-demarches/autorisations-durbanisme-et-de-vo...>

- Élaborez votre projet : identification du lieu, plantes et aménagement envisagés...

Un plan ou croquis ainsi qu'une photo de l'emplacement sont à joindre à la demande.

- Prenez rendez-vous avec un agent du service technique sur place

- Si le projet est validé, signez la charte

- Plantez, arrosez, entretenez et partagez 😊

Publié le 10 mai 2022

GUICHET UNIQUE

Mairie de Thorigny-sur-Marne  
1 rue Gambetta

SUIVEZ NOUS SUR  
FACEBOOK

SUIVEZ NOUS SUR  
TWITTER

You  
are  
using  
a  
browser  
that  
is  
not  
supported  
by  
the  
Google